



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE

SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

A R R Ê T É N° 16 - 1762 du 28 septembre 2016

**modificatif à l'arrêté du 13 août 2013
portant création et composition
de la commission de suivi de site
pour un stockage d'engrais à base de nitrates
exploité par la société BOREALIS LAT FRANCE
sur le territoire de la commune de La Rochelle**

*LE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-5 à R125-8,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un site de **stockage d'engrais à base de nitrates exploité par la société GRATECAP SERVICES** sur le territoire de la commune de La Rochelle,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 14-2414 du 30 septembre 2014 et n° 15-1173 du 27 mai 2015 portant modification de la commission de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-3109 du 20 novembre 2015 autorisant la société BOREALIS LAT France à reprendre les activités précédemment exploitées par la société BOREALIS LAT GRATECAP à La Rochelle,

Vu la lettre du 08 juin 2015 par laquelle la présidente du Comité de Quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignolette informe du changement de représentants pour cette commission,

Vu la délibération n°2016.76.CP du 22 février 2016 du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou Charentes relative à la représentation du conseil Régional auprès des instances et organismes extérieurs,

Vu le courriel du 27 septembre 2016 par lequel le directeur du site BOREALIS LAT FRANCE de La Rochelle informe des changements de représentants intervenus pour cette commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour la société BOREALIS LAT FRANCE à La Rochelle est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD , mairie de La Rochelle
suppléant : M. Jean-Marc SOUBESTE,

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD, Communauté d'agglomération de La Rochelle,
suppléant : M. Eric PERRIN,

titulaire : M. Pierre MALBOSC, Conseiller départemental
suppléant : M. Christian FALLOURD, Conseiller départemental

titulaire : Mme Soraya AMMOUCHE, Conseillère régionale

3° Collège "riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Jacques JOUAN, association Nature Environnement 17
suppléant : M. René BARTHE

titulaire : M. Pierre-Marie PICHERIT, association Union Fédérale des Consommateurs
suppléant : M. Yves FOURNAT

titulaire : M. Raymond BRIVES, comité de quartier LALEU LA PALLICE – LA ROSSIGNOLETTE

suppléant : M. Patrick ROUCHEYROUX

titulaire : M. Claude BARREAU, Comité de quartier PORT NEUF

suppléant : M. Mac CLIQUOT de MENTQUE

4° Collège "exploitants" de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentants **titulaires :**

M. Manuel LIMA, Directeur

M. Didier JUDAS, Responsable HSE

suppléants :

M. David KACZMAR, RH, suppléant de M. Manuel LIMA

5° Collège "salariés" des installations classées pour laquelle la commission a été créée,

titulaires :

Mme Natacha MAINGOT

Mme Claudie VEDRENNE, déléguée du personnel

Mme Corinne BEIGBEDER

suppléants :

Mme Florence CHADAPEAU

Mme Gaëlle FAURE

personnalités qualifiées :

Le Commandant Fabien LOUP, responsable du service opérations groupement nord, Service Départemental d'Incendie et de Secours,
ou le Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),
ou son représentant "

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

La Rochelle, le 28 septembre 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Michel FOURNAIRE



